

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Certificat d'Autorité Administrative ; Authentification (Serveur & Client) / Cachet

Les présentes Conditions générales ont pour objet de préciser le contenu et les modalités d'utilisation des services de certification proposés par GAINDE 2000 ainsi que les engagements et les obligations respectifs des différents acteurs concernés.

DEFINITIONS

PC: Politique de Certification ; Document établissant les devoirs et les responsabilités de GAINDE 2000, de ses CLIENTS, MANDATAIRES et BENEFICIAIRES intervenant dans l'ensemble du cycle de vie d'un CERTIFICAT (consultable sur <http://www.confiancefactory.com> / rubrique « politiques de certification ») ;

CERTIFICAT: Attestation électronique émise par GAINDE 2000 liant le BENEFICIAIRE aux données afférentes au chiffrement ou à la vérification de signature des échanges, messages et documents électroniques, afin d'en assurer la confidentialité ou l'authentification et l'intégrité.

BENEFICIAIRE: Personne physique identifiée par l'Autorité d'Enregistrement, qui porte la responsabilité des CERTIFICATS qui lui sont remis. Le bénéficiaire peut être le PORTEUR, le RCAS ou le RCCS, il s'engage sur les conditions d'utilisation et ses obligations vis-à-vis de l'Autorité de Certification.

PORTEUR: La personne physique identifiée dans le certificat et détentrice de la clé privée correspondant à la clé publique qui est dans ce certificat.

RCAS/RCCS: respectivement, Responsable du certificat authentification serveur et Responsable du certificat cachet serveur - La personne physique responsable du certificat serveur, notamment de l'utilisation de ce certificat et de la bi-clé correspondante, pour le compte de l'entité dont dépend le serveur informatique identifié dans le certificat.

CLIENT: Organisme, personne morale ou physique qui contracte avec GAINDE 2000 pour disposer de CERTIFICATS.

CONTRAT: Ensemble contractuel constitué des présentes Conditions générales, des Conditions d'Utilisation du certificat commandé, du dossier de demande de certificat ainsi que de la Politique de Certification y afférente et figurant sur le site : <http://www.confiancefactory.com> applicables à la date de conclusion du CONTRAT.

MANDATAIRE: Personne ayant, directement par de la loi ou par délégation, le pouvoir d'autoriser une demande de certificat portant le nom de l'organisation. Il peut aussi avoir d'autres pouvoirs au nom de l'organisation, comme celui de révocation. A défaut de désignation, le représentant légal est l'unique mandataire de certification.

SUPPORT: Support physique (carte à crypto-processeur ou mini CD) contenant notamment le(s) CERTIFICAT(s) du BENEFICIAIRE. Le SUPPORT devient la propriété du CLIENT au moment de sa mise à disposition par GAINDE 2000.

TIERS UTILISATEUR: Personne utilisant le CERTIFICAT d'un BENEFICIAIRE afin de vérifier son identité ou de chiffrer des messages à son attention.

LES PARTIES: LE CLIENT et GAINDE 2000 ;
OID : Object Identifier 'Identification numérique'

1 Contact

1.1 Demande d'information

Par courrier électronique : service.commercial@confiancefactory.com
Par courrier : GAINDE 2000 - Service commercial GAINDE 2000
I, Allées Thierno Saïdou Nourou TALL, Immeuble Sophie MBAYE, Point E, Dakar, Sénégal.
Par téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 : 33 859 39 99
Par formulaire : <http://www.confiancefactory.com/contact>

1.2 Demande de révocation

La révocation peut être demandée :

- Par téléphone, pour le MANDATAIRE, au numéro 33 859 39 91. L'identification du demandeur est alors vérifiée par le jeu de quatre (04) questions / réponses personnelles déposées lors de la demande de CERTIFICAT ;
- Par le BENEFICIAIRE, par voie électronique depuis le site Internet <http://www.confiancefactory.com> / rubrique «révoquer un CERTIFICAT». L'identification s'effectue grâce à un code de révocation transmis par GAINDE 2000.
- Par courrier papier signé par le demandeur. Le CLIENT, le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE s'engagent à signer la demande de révocation et à communiquer des éléments de nature à permettre une identification suffisamment fiable, notamment la copie de la pièce d'identité.

2 Types de certificat et usages : Certificat d'Autorité Administrative ; Authentification (Serveur & Client) / Cachet

3 Exonération de responsabilité

3.1 GAINDE 2000 décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'authenticité, ou la fiabilité des documents remis lors de la demande de CERTIFICAT par le CLIENT.

3.2 En aucun cas GAINDE 2000 n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les CLIENTS, LES MANDATAIRES, LES BENEFICIAIRES et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

3.3 GAINDE 2000 n'est pas responsable des conséquences d'éventuels pertes, retards, altération ou autres erreurs du BENEFICIAIRE ou MANDATAIRE consécutifs à la transmission des messages ou documents électroniques.

4 Obligations des souscripteurs

4.1 LE BENEFICIAIRE et le MANDATAIRE ont l'obligation de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des postes informatiques sur lesquels sont utilisés les SUPPORTS. Lorsque GAINDE

2000 fournit le SUPPORT, ce dernier est conforme aux exigences de sécurité figurant aux Chapitres 6 et 12 de la PC.

4.2 Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE s'engagent à prendre les mesures nécessaires relatives à la sauvegarde du CERTIFICAT. Cette sauvegarde doit être conservée de manière sécurisée par le seul BENEFICIAIRE.

4.3 La connaissance de la compromission avérée ou soupçonnée des données confidentielles, du non-respect des présentes Conditions générales, du décès du BENEFICIAIRE, de la cessation d'activité du CLIENT ou de la modification des données contenues dans le CERTIFICAT, par le CLIENT, le MANDATAIRE, le BENEFICIAIRE ou GAINDE 2000, emporte obligation, à leur charge, de demander immédiatement la révocation du CERTIFICAT associé et de procéder, sans délai, à la vérification de ladite révocation.

4.4 Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE s'engagent à ne plus utiliser un CERTIFICAT suite à l'expiration de celui-ci, à une demande de révocation ou à la notification de la révocation du CERTIFICAT, quelle qu'en soit la cause.

4.5 En cas de demande de révocation par le CLIENT, le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE, GAINDE 2000 révoque le CERTIFICAT dans un délai inférieur à vingt-quatre (24) heures à compter de la vérification de la demande.

4.6 Quelle que soit la cause devant entraîner la révocation, GAINDE 2000 notifie au MANDATAIRE et/ou au BENEFICIAIRE cette révocation.

4.7 Le BENEFICIAIRE du certificat reconnaît que le retrait du CERTIFICAT vaut acceptation de ce dernier. Le BENEFICIAIRE doit vérifier le contenu du certificat. Le BENEFICIAIRE dispose d'un délai de quinze (15) jours pour faire connaître ses réserves à l'AC (par téléphone, courriel ou courrier simple).

4.8 Les RCAS/RCCS s'engagent, selon l'option retenue, à utiliser des SUPPORTS conformes aux exigences de sécurité figurant aux Chapitres 6 et 12 de la PC.

4.9 Le MANDATAIRE s'engage, pendant la période de validité des certificats, à déclarer à GAINDE 2000 tous les départs ou changements de RCAS/RCCS.

5 Obligations des tiers utilisateurs

5.1 Le TIERS UTILISATEUR s'engage à vérifier l'usage du CERTIFICAT au niveau du champ «KeyUsage». Cet usage peut être par exemple: la signature, l'authentification ou le chiffrement.

5.2 Le TIERS UTILISATEUR s'engage à vérifier l'état révoqué ou non d'un CERTIFICAT en vérifiant la liste des certificats révoqués à travers le lien indiqué dans le certificat. Dans le cas où le CERTIFICAT viendrait à être révoqué, il incombe au TIERS UTILISATEUR de déterminer s'il est raisonnable de continuer à accorder sa confiance au CERTIFICAT. La responsabilité de GAINDE 2000 ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'utilisation ultérieure du certificat, postérieure à sa révocation.

5.3 Le TIERS UTILISATEUR s'engage à disposer d'un équipement informatique suffisant pour effectuer les prestations de vérification des CERTIFICATS et des listes de certificats révoqués.

5.4 Le TIERS UTILISATEUR s'engage à contrôler que le CERTIFICAT émis par GAINDE 2000 est référencé au niveau de sécurité et pour le service de confiance requis par l'application.

5.5 Le TIERS UTILISATEUR reconnaît que les CERTIFICATS émis par GAINDE 2000 valent preuve de l'authentification des ENTITES IDENTIFIEES.

6 Limites de garanties et de responsabilités

6.1 La responsabilité de GAINDE 2000 ne peut être engagée en cas de compromission de la clé privée du MANDATAIRE ou du BENEFICIAIRE. GAINDE 2000 ne se voit pas confier la conservation et/ou la protection de la clé privée du BENEFICIAIRE, qui en fait son affaire personnelle.

6.2 la responsabilité de GAINDE 2000 ne pourra être engagée dès lors que le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE n'aura pas effectué de demande de révocation de son certificat conformément aux stipulations des présentes.

7 Politiques de certifications

Les OID des PC applicables pour la présente CGU sont :

**1.3.6.1.4.1.45491.1.1.1.1.1, 1.3.6.1.4.1.45491.1.1.1.1.2, 1.3.6.1.4.1.45491.1.1.1.1.3,
1.3.6.1.4.1.45491.1.1.1.1.4, 1.3.6.1.4.1.45491.1.1.1.1.5, 1.3.6.1.4.1.45491.1.1.2.1.1,
1.3.6.1.4.1.45491.1.1.2.1.2, 1.3.6.1.4.1.45491.1.1.2.1.3, 1.3.6.1.4.1.45491.1.1.2.1.4,
1.3.6.1.4.1.45491.1.1.2.1.5**

8 Limites de garanties et de responsabilités

8.1 La responsabilité de GAINDE 2000 ne peut être engagée en cas de compromission de la clé privée du MANDATAIRE ou du BENEFICIAIRE. GAINDE 2000 ne se voit pas confier la conservation et/ou la protection de la clé privée du BENEFICIAIRE, qui en fait son affaire personnelle.

8.2 la responsabilité de GAINDE 2000 ne pourra être engagée dès lors que le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE n'aura pas effectué de demande de révocation de son certificat conformément aux stipulations des présentes.

9 Politique de confidentialité

9.1 Les données à caractère personnel relatives au MANDATAIRE et au BENEFICIAIRE transmises et détenues par GAINDE 2000 dans le cadre du CONTRAT sont conformes au droit positif en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel et ne peuvent être divulguées sans le consentement préalable du MANDATAIRE ou du BENEFICIAIRE, sauf disposition légale contraire.

9.2 Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE peuvent obtenir communication de leurs données à caractère personnel, les faire rectifier, les faire mettre à jour ou les faire effacer lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes ou périmées sur le site: www.confiancefactory.com dans le cadre des procédures disponibles

9.3 Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE peuvent s'opposer sur leur demande, au traitement de leurs données à caractère personnel à des fins de prospection ou d'actes commerciaux au bénéfice du détenteur de ses données personnelles pour des produits ou services analogues offerts par GAINDE 2000. La dite opposition est faite sur le site: www.confiancefactory.com dans le cadre des procédures disponibles.

9.4 En aucun cas GAINDE 2000 n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les CLIENTS, les MANDATAIRES OU BENEFICIAIRES et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

10 Politiques de Remboursement

10.1 Les politiques commerciales de GAINDE 2000 sont définies par les conditions de ventes annexées à la commande ou au contrat applicable.

11 Loi applicable, règlement des litiges

11.1 En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution du CONTRAT et faute d'être parvenues à un accord amiable, les parties donnent compétence expresse et exclusive aux tribunaux compétents de Dakar, nonobstant la pluralité de défendeurs ou d'actions en référé ou d'appel en garantie ou de mesures conservatoires.

11.2 En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation, la validité ou l'exécution du CONTRAT, les parties donnent compétence expresse et exclusive à la loi sénégalaise.

12 Références et audits

12.1 Les audits et les références obtenus par GAINDE 2000 sont publiés sur le site de www.confiancefactory.com

SIGNATURES, APPROBATIONS

JE SOUSSIGNE(E), ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION.